

Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Mardi 23 janvier 2018

COMMUNIQUÉ

ARRÊTÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Plan pluriannuel d'électrification rurale de la Nouvelle-Calédonie 2018-2022

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a adopté le plan pluriannuel d'électrification rurale de la Nouvelle-Calédonie pour la période 2018-2022. Ce plan propose d'allouer un budget annuel au fonds d'électrification rurale (FER) de 700 millions de francs pendant 5 ans. Ce montant, en augmentation de 150 millions de francs par an par rapport aux budgets précédents, doit permettre l'électrification de l'ensemble des foyers existants recensés par les communes d'ici à 2022.

Pour rappel, le FER a pour objectif de financer des extensions de lignes électriques, des kits photovoltaïques ou des micro-réseaux hybrides (nouveau) pour les foyers existants non électrifiés. À ce jour, 765 foyers domestiques ou à caractère économique **existants** (entreprise, école, maison commune ou station de pompage) ne sont pas raccordés au réseau général.

Sur la base des besoins transmis par 26 communes (hors Yaté, Ouvéa, Canala et Poum), il a donc été décidé d'adopter une enveloppe de 700 millions de francs, répartie comme suit :

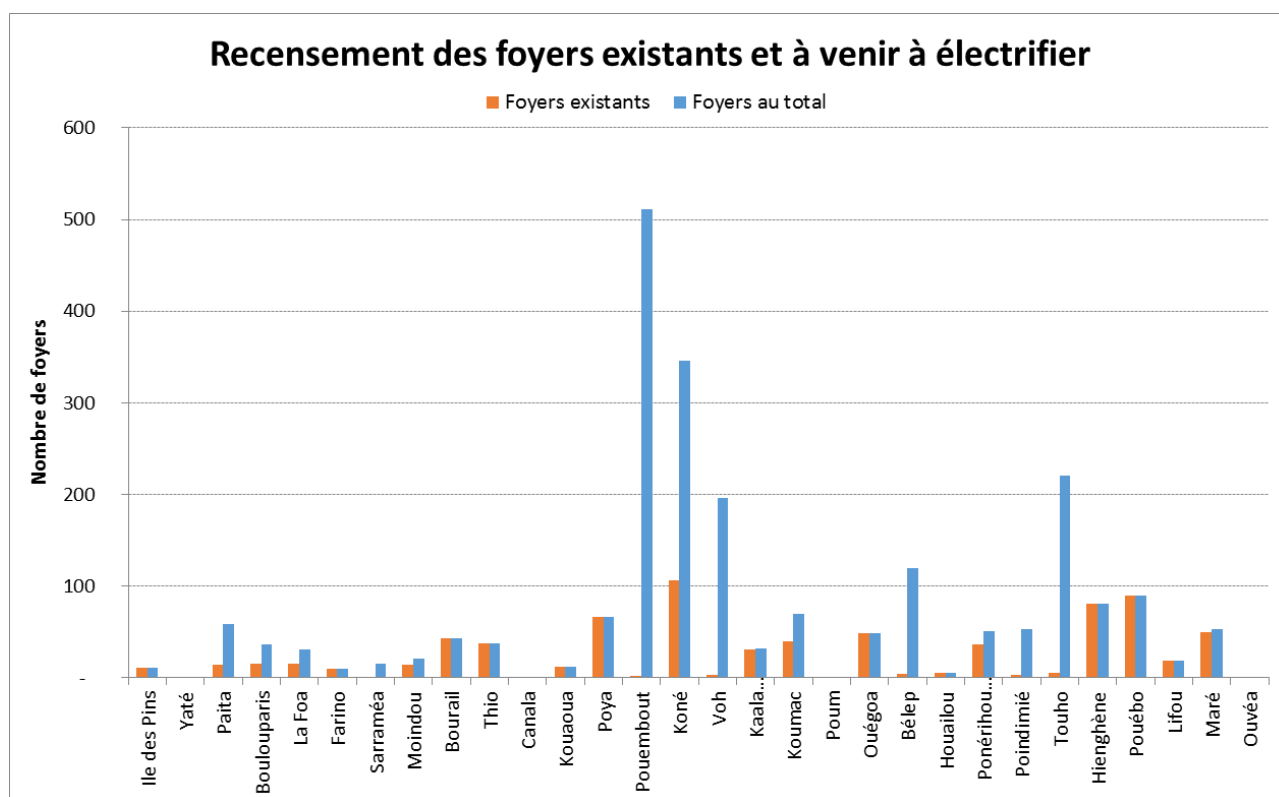
- communes de la province Nord : 470 millions de francs,
- communes de la province Sud : 160 millions de francs,
- communes de la province des Iles Loyauté : 70 millions de francs.

Pour certaines zones peuplées, mais qui demeurent très éloignées du réseau filaire, les gestionnaires de réseaux pourront installer des **micro-réseaux hybrides** constitués de panneaux photovoltaïques ou de microcentrale hydroélectrique, de batteries et de groupes électrogènes. Cette solution technique, après étude préalable, sera désormais finançable par le FER.

Concernant les extensions de réseau filaire, les conditions de financement restent identiques. Si le coût de l'électrification par voie filaire est inférieur ou égal à 6,5 millions de francs par foyer, le financement de l'opération sera intégralement supporté par le FER. En cas de dépassement, le complément sera apporté par la commune. Pour les établissements à caractère économique, le seuil est fixé à 7,5 millions de francs par établissement.

Les subventions allouées à la pose de **kits photovoltaïques** sont réévalués aux coûts réels (le kit 3 000 Wh/jour augmente de 2 à 2,2 millions de francs ; le kit 6 000 Wh/jour baisse de 3,5 à 3,4 millions de francs).

Quelques chiffres (données Canala, Yaté, Poum et Ouvéa non disponibles)



Etant donné les 85 000 foyers recensés en 2014 en Nouvelle-Calédonie, on estime le taux de couverture électrique du territoire à 99,1 % et à 97,5 % pour les communes adhérentes au FER. La ventilation par commune est précisée ci-dessous :

